

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article579>

Décès d'un nouveau-né au CHU de Pointe à Pitre

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : vendredi 3 octobre 2008

Mis à jour le : dimanche 12 octobre 2008

UGTG.org

Madame Marie-Jeanine BRITUS est aujourd'hui une femme brisée par la douleur alors que la vie lui promettait le plus merveilleux cadeau : la naissance de sa petite fille.

Pourtant elle s'est entourée pendant sa grossesse de toutes les précautions, puisqu'elle a été suivie par une sage femme qui lui a toujours assuré que l'état de santé de son foetus était normal.

Elle donc est entrée sereine au CHU de Pointe-à-Pitre le samedi 26 septembre pour accoucher.

C'est là qu'a commencé son calvaire.

En effet, elle s'est retrouvée seule en compagnie de sa soeur et de son concubin, dans une salle de contrôle.

Alors que tout indiquait à ce moment là qu'il existait sûrement des complications, puisque les monitorings n'ont pas cessé de sonner, Madame alertant même le personnel, une infirmière est venue à plusieurs reprises pour éteindre sonnerie et monitoring.

Au bout d'un moment, elle a même ajouté qu'elle ne pouvait pas s'occuper d'elle puisque qu'elle n'était pas la seule à accoucher.

La douleur devenant insoutenable, la soeur de Madame BRITUS a appelé une infirmière, qui n'est jamais venue.

Pendant toute cette période longue et douloureuse, elle n'a jamais vu de médecin, et c'est dans ces conditions qu'elle a mis au monde un nourrisson, seule, en finissant par l'expulser sur le lit, bien malgré elle. C'est sa soeur qui l'a récupéré dans ses bras.

Le bébé présentait des malformations évidentes.

Par la suite, Madame BRITUS est restée pas moins de quatre heures, baignant dans son sang et avec le placenta, qui ne lui a été enlevé qu'à l'issue de cette pénible attente.

Bien évidemment, le nourrisson n'a pas survécu à une naissance aussi traumatisante et est décédé vers 16h00 heures.

En sortant du CHU le lundi 29 septembre 2008, et après avoir vécu l'horreur, Madame BRITUS a déposé plainte à la gendarmerie du Lamentin.

Elle venait de découvrir à la morgue qu'on avait déclaré son bébé mort né, alors que l'enfant a vécu un certain temps, qu'elle ignore d'ailleurs.

Une autopsie doit être pratiquée mardi prochain.

Sarah ARISTIDE - Evita CHEVRY - Roland EZELIN, le 2 Octobre 2008